

Conseil d'administration du 27 septembre 2023

Délibération n° 23/38
Remboursement de frais téléphoniques

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre,

Le conseil d'administration s'est réuni sur invitation du président.

VU

- La délibération 15/08 du 26 juin 2015 prévoyant la prise en charge de l'abonnement téléphonique des agents utilisant leur téléphone portable personnel à des fins professionnelles ;
- Les délibérations n°20/22 du 25 juin 2020, n°21/21 du 25 juin 2021, n°22/24 du 28 juin 2022 et n°22/39 du 14 octobre 2022, relatives au remboursement des frais téléphoniques ;
- L'avis du Comité Social Territorial du 27 septembre 2023.

Le président,

EXPOSE

Datant du 26 juin 2015, une délibération du conseil d'administration prévoit la prise en charge de l'abonnement téléphonique d'agents du CRR 93 utilisant leur téléphone portable personnel à des fins professionnelles.

Une délibération désignant nommément les bénéficiaires a ainsi été prise le 25 juin 2020 avant d'être amendée à plusieurs reprises par des délibérations du 25 juin 2021, du 28 juin puis du 14 octobre 2022 mettant à jour la liste des bénéficiaires.

Il convient aujourd'hui de mettre à nouveau à jour cette liste.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Que les agents désignés ci-dessous utilisant leur téléphone portable personnel à des fins professionnelles peuvent bénéficier sur présentation de justificatifs nominatifs de la prise en charge de leur abonnement téléphonique dans la limite du plafond de remboursement mensuel de 15 € TTC :

1. Florence Benoist
2. Victor Di Sabatino
3. Paul Girault
4. Alexandre Grandé
5. Bertrand Guilgaud
6. Corinne Hournau
7. Natacha Lepesme, à compter du 30 octobre 2023
8. Christophe Maurin
9. Catherine Navarro
10. Nathan Peltier
11. Sébastien Petitjean, à compter du 23 octobre 2023
12. Pierre Vialle

Membres	8
Votants	5
Suffrages exprimés	5
Votes pour	5
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

Adoptée

Rejetée

Fait à Aubervilliers, le 27 septembre 2023

Didier Broch
Président du conseil d'administration

